

## DECISION MUNICIPALE n° D20230324-016

Mairie d'Ussel  
 Département de la Corrèze  
 République Française

	<b>Service</b>	Service Culturel
	<b>Type</b>	Contrat de cession de spectacle
<b>Matière</b>	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
<b>Spectacle</b>	<b>Jusqu'à Noël</b>	
<b>Date</b>	Mercredi 20 décembre 2023	
<b>Lieu</b>	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
<b>Attributaire</b>	Association Compagnie Les Obstinés	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

**Article 1 :** Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Jusqu'à Noël », produit par l'association Compagnie Les Obstinés, domiciliée Maison du Peuple, Place de la Liberté, 63000 Clermont-Ferrand, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

**Article 2 :** Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « Jusqu'à Noël » présenté le mercredi 20 décembre 2023 à 15 h 00 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

**Article 3 :** Le montant total de cette prestation s'élève à **807 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 700 €
- Frais de transport T.T.C : 107 €

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 24 mars 2023



Le Maire,  
 Vice-Président du  
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE